

■ **Garage Aeschlimann**, à Moutier, exploitation d'un garage et vente de pièces et accessoires, raison individuelle (FOSC no 62 du 29.03.2001, p. 2325). Par jugement du 04.11.2002, le Président 3 de l'Arrondissement judiciaire 1 Courtelary-Moutier-La Neuveville a prononcé la faillite du titulaire.  
Journal no 2981 du 21.11.2002  
(00745848 / CH-073.1.013.259-3)